



Assemblée générale

Soixante-dixième session

14^e séance plénière

Lundi 28 septembre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

La séance est ouverte à 16 heures.

Allocution de M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de l'Ouganda.

M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Museveni (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection aux fonctions de président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session et je vous assure de tout l'appui de l'Ouganda. Nous sommes certains que vous dirigerez les travaux de l'Assemblée avec efficacité et avec succès. Je tiens également à exprimer nos remerciements à S. E. M. Sam Kutesa pour sa conduite des travaux de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session. Je rends par ailleurs hommage au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour l'énergie et les efforts qu'il consacre personnellement aux travaux de l'ONU.

Le thème du débat général de la présente session, « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme », est extrêmement pertinent. Dans l'Évangile selon Saint-Matthieu, Chapitre 22, versets 37-39, la Bible nous dit « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur » et « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Hier, alors que je présidais le Sommet sur le développement durable, j'ai cité ce passage de la Bible. Compte tenu du fait que l'ONU existe depuis 70 ans, on aurait pu imaginer que ces règles fondamentales du christianisme, qui se retrouvent également dans d'autres religions, seraient claires pour tous les membres de la famille humaine. Malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Jusque récemment, la race humaine a été divisée entre un petit groupe de sociétés nanties et prospères d'un côté et un grand nombre de sociétés sous-développées de l'autre. Les sociétés sous-développées se sont trouvées dans cette situation en partie du fait de facteurs endogènes et en partie également du fait de facteurs exogènes. Nous n'avons pas le temps d'exposer ici ces deux séries de facteurs responsables d'une telle dichotomie au sein de la race humaine, entre sociétés développées et sous-développées vivant sur la même planète à la même époque.

Pourtant, comme par miracle, durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, les États Membres se sont enfin mis d'accord sur ces objectifs capitaux que sont les objectifs de développement durable, au nombre de 17. Cette convergence d'analyses

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-29272(F)



Document adapté

Merci de recycler



et de solutions, de diagnostics et de prescriptions, marquera l'histoire de l'humanité. Elle signifie que la communauté internationale est désormais d'accord avec nous, en Ouganda, nous qui avons depuis longtemps identifié 10 goulets d'étranglement stratégiques qui ont jusqu'ici retenu l'Afrique sur la voie des transformations nécessaires pour que ses sociétés entrent dans le monde des pays les plus riches.

À la différence des prescriptions du passé, qui reposaient principalement sur la philanthropie et l'aide et parlaient d'objectifs sociaux sans aborder la question des objectifs économiques, et ainsi de suite, les objectifs de développement durable que nous avons adoptés il y a quelques jours (voir résolution 70/1) parlent d'industrialisation et de valeur ajoutée, de commerce, d'investissements et de mise en valeur des ressources humaines en sus des remèdes proposés auparavant. Avant tout, les objectifs de développement durable proclament en lettres capitales la notion de prospérité universelle pour toutes les sociétés pour la première fois de l'histoire de l'humanité. S'il est stupéfiant que cette illumination, sur ce qui est pourtant notre propre intérêt, ait mis autant de temps à nous apparaître à tous, on ne peut qu'invoquer le vieux dicton selon lequel « mieux vaut tard que jamais ».

Cette convergence de diagnostics et de prescriptions concernant les problèmes mondiaux nous aidera avant tout à établir des priorités en ce qui concerne l'utilisation de ressources rares, en particulier celles que contrôlent les organes internationaux. La lutte d'influence consistant à déterminer ce qui importe le plus, entre l'électricité et l'éducation, touche à sa fin. Il est clair que ces deux facteurs et d'autres encore sont les conditions *sine qua non* de la transformation socioéconomique. Qui plus est, l'utilisation du mot « transformation » dans le contexte des objectifs de développement durable est des plus révélatrices. C'est le terme que nous avons longtemps exhorté nos partenaires à adopter plutôt que des expressions floues telles que « développement durable ».

Le développement durable, en l'absence des transformations conséquentes, revient à une croissance quantitative sans changements qualitatifs. Nous expliquons depuis longtemps que ce n'est pas comme cela que cela se passe dans la nature. Tout développement sain, du point de vue quantitatif, comme, par exemple, celui d'un fœtus dans l'utérus de sa mère, doit toujours aboutir, au bout d'un certain temps, à la métamorphose

du fœtus en bébé qui respire par le nez et se nourrit par la bouche plutôt qu'à l'aide du cordon ombilical.

De même, les sociétés doivent se développer du point de vue non seulement quantitatif, mais aussi qualitatif. Les sociétés africaines, par exemple, doivent évoluer en se départant des modes de production précapitalistes et du statut de producteurs de matières premières pour adopter un modèle de société composée de classes moyennes et de classes ouvrières qualifiées. Je salue notre compatriote, M. Sam Kutesa, qui, dans le cadre de l'ONU, a joué un rôle de premier plan dans cet effort historique.

Sur la question de la paix mondiale, nous avons fait l'expérience en Ouganda de revenir à la Bible, qui enseigne que l'homme récolte ce qu'il a semé. En semant la pseudo-idéologie du sectarisme, de la mauvaise gouvernance, de la corruption, de la vénalité, etc., l'on récolte l'insécurité et le ralentissement de la croissance des piliers de l'État, dont les forces armées. Notre pays a été confronté à un grand nombre de problèmes, ayant notamment perdu 800 000 personnes entre 1966 et 1986, victimes d'exécutions extrajudiciaires commises par les divers régimes.

Nous n'avons pourtant jamais demandé d'aide extérieure pour faire face aux problèmes de sécurité que notre pays rencontre. Nous avons toujours mis un point d'honneur à renforcer nos propres capacités dans les meilleurs délais, ce qui nous a bien aidés. L'Ouganda est aujourd'hui doté de forces de sécurité qui ont permis d'instaurer la paix dans l'ensemble du pays pour la première fois depuis 500 ans.

Par conséquent, même si l'on n'a parfois pas d'autre choix que de faire appel à des armées étrangères pour régler certaines situations particulièrement épineuses, nous recommandons au système des Nations Unies de se méfier des groupes faisant appel à une aide extérieure au lieu de compter sur leurs propres forces, ou cherchant à devenir les marionnettes de protagonistes extérieurs. Il est parfois nécessaire de faire montre d'une solidarité très limitée lorsque des peuples opprimés se battent pour leur survie et leur émancipation, lorsque l'on a affaire à de véritables groupes patriotiques.

Toutefois, le système des Nations Unies n'apportera rien de plus s'il se retrouve malgré lui à soutenir des marionnettes n'ayant aucune légitimité dans les diverses situations dont il s'occupe ou prônant une quelconque pseudo-idéologie. Dans ce cas précis,

l'ONU devient elle-même une partie du problème, et non pas de la solution.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de l'Ouganda de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M^{me} Michelle Bachelet Jeria, Présidente de la République du Chili

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République du Chili.

M^{me} Michelle Bachelet Jeria, Présidente de la République du Chili, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M^{me} Michelle Bachelet Jeria, Présidente de la République du Chili, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Bachelet Jeria (*parle en espagnol*) : Le monde actuel est confronté à un certain nombre de défis et de tâches. Nous subissons toute une série de graves crises internationales, dans diverses régions du monde, qui mettent à mal la paix et la sécurité internationales, notamment au Moyen-Orient, mais aussi en Europe et en Afrique, et qui touchent notamment de vastes populations de civils fuyant désespérément pour sauver leur vie et bâtir un avenir meilleur.

En tant que communauté internationale, nous sommes dans l'obligation d'intervenir par solidarité afin de rétablir la paix et de réduire les souffrances des victimes de la guerre et de ceux qui tentent d'y échapper. Nous saluons les efforts déployés par un grand nombre de pays pour accueillir les réfugiés, mais nous devons faire encore plus. C'est pour cette raison que mon gouvernement a décidé d'accueillir des réfugiés de la guerre civile en Syrie, et que le Chili compte renforcer sa coopération avec l'Afrique, région où, à partir de 2016, il participera aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Outre le fait d'être confrontée aux défis les plus urgents posés à la paix, notre planète n'est pas encore parvenue à endiguer l'accroissement des inégalités

et à conclure un accord pour mettre un terme au réchauffement de la planète. C'est pourquoi, compte tenu de ces graves défis internationaux, la soixante-dixième session de l'Assemblée générale restera dans les annales comme l'occasion historique au cours de laquelle la communauté internationale a réussi se mettre d'accord sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Ce programme, porteur d'espoir, nous engage tous. Il met l'accent sur la lutte contre diverses facettes de l'inégalité, qui est le principal défi auquel se heurtent l'Amérique latine et, bien évidemment, le Chili, qui se trouve dans une nouvelle phase de développement économique et politique.

C'est un vaste et ambitieux programme qui prend toutefois en compte les défis pressants et les objectifs à long terme visant à instaurer une coexistence humaine juste, créative et pacifique. Il n'oublie pas les engagements qui n'ont pas encore été honorés, mais inclut également de nouveaux objectifs et de nouvelles cibles en les intégrant de manière multidimensionnelle à la notion de développement durable pour tous. Il s'agit d'un programme de changement.

C'est là une vision que nous partageons et appuyons avec enthousiasme. L'égalité à l'intérieur des pays et entre eux, ou encore entre les sexes; la croissance, l'industrialisation et la consommation solidaire et durable; la protection de l'environnement sous toutes ses formes; et la paix sociale, pour ne citer que quelques-uns des objectifs du Programme, sont l'incarnation et la base d'un mode de coexistence fondé sur des valeurs très profondes.

Nous devons remédier aux sentiments de désespoir quant à l'avenir et de méfiance vis-à-vis des institutions qui sont palpables dans certaines de nos sociétés. La responsabilité consistant à garantir un développement durable et plus équitable incombe au premier chef à chaque pays. Le Chili s'y engage avec conviction et enthousiasme. Cependant, cet effort requiert la mise en place d'un environnement favorable, car la plupart des objectifs participent de dynamiques mondiales, et nombre des défis auxquels nous sommes confrontés ne sauraient être relevés de manière isolée par chaque pays.

La promotion de sociétés plus ouvertes et plus durables ne pourra se faire que si nous sommes capables de mettre en œuvre un programme transformateur au niveau national et mondial. Lorsque le commerce international ne génère aucune croissance; que les flux financiers sont asymétriques, faibles et volatils; qu'il

n'existe pas de mécanismes équitables et efficaces pour régler la dette souveraine; qu'il n'y a pas suffisamment de flux prévisibles d'aide publique au développement, alors les pays émergents, et qui plus est les plus pauvres, auront beaucoup de mal à atteindre les objectifs fixés dans le Programme 2030.

De même, il est indispensable que les systèmes financier, monétaire et commercial internationaux fonctionnent de manière plus démocratique, plus efficace et plus juste pour défendre les intérêts des pays en développement, ce qui n'est pas le cas actuellement. C'est pourquoi la condition fondamentale pour pouvoir mettre en œuvre le Programme consiste à renforcer le cadre des institutions internationales et de la coopération multilatérale grâce à une vaste représentation, des mandats clairs et des outils efficaces. Nous sommes favorables à un système d'institutions multilatérales permettant d'étayer les politiques nationales proposées par le Programme 2030.

Le Chili a renforcé son rôle au sein du système multilatéral. Pendant la période 2014-2015, nous avons siégé en tant que membre non permanent au Conseil de sécurité. À la lumière de cette expérience, nous tenons à réaffirmer notre conviction qu'il est nécessaire de réformer le Conseil de sécurité en augmentant le nombre de ses membres permanents et en limitant l'utilisation du droit de veto, à tout le moins dans les situations de crimes contre l'humanité. Cette réforme est cruciale, compte tenu de l'évolution considérable du système multilatéral, et permettra certainement de conférer davantage de légitimité à l'organe le plus important de l'ONU.

Notre pays est conscient de la responsabilité que nous avons de veiller au bon fonctionnement du système international. Un élément essentiel, à cet égard, est le principe de respect du droit international, qui comprend le strict respect des traités, garantie de la paix et de la stabilité internationales. Cela implique de respecter ce qui a été convenu, ainsi que de ne pas recourir indûment aux mécanismes que nous avons conçus pour régler pacifiquement les différends qui peuvent effectivement exister.

Le Chili, de sa position à l'extrémité australe du continent américain, regarde avec espoir ce qui se produira à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris. Nous avons l'un des littoraux les plus longs du monde. Nous organiserons bientôt la deuxième conférence sur le thème « Notre océan »,

qui vise à ce que les pays prennent des engagements volontaires afin de réduire la pollution des mers, de combattre la pêche illégale et de protéger la diversité des ressources marines.

S'agissant de la contribution déterminée au niveau national, mon pays s'engage à réduire d'ici à 2030 ses émissions de dioxyde de carbone de 30 % par rapport aux taux minimaux de 2007, et même à les réduire jusqu'à 45 % si nous bénéficions d'une aide internationale. En outre, nous nous engageons à restaurer 100 000 hectares de forêts et à reboiser en outre 100 000 hectares de terre. Le Programme 2030 nous offre un horizon en partage, à nous maintenant d'agir, chacun dans son pays, mais également en coopération les uns avec les autres dans les différents cadres Nord-Sud et Sud-Sud, et en abordant conjointement les défis mondiaux dans les enceintes multilatérales.

J'aimerais, pour conclure mes propos, féliciter deux gouvernements qui ont rétabli leurs relations diplomatiques; je veux parler de Cuba et des États-Unis d'Amérique. Il s'agit d'une mesure historique très importante pour notre région et pour le monde. Le Chili prône les voies du dialogue et du respect du droit international, comme la façon dont les pays doivent régler leurs différends. Mais nous voulons dire également que nous sommes extraordinairement satisfaits des derniers accords entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie, qui nous semblent là aussi une preuve de volonté, car avec cette volonté, il y a une possibilité de parvenir à un accord. La Colombie et son peuple peuvent compter sur notre soutien actif dans ce processus qui, nous voulons le croire, les conduira à une paix durable.

Nous avons des raisons d'être fiers de nos réalisations communes et en même temps, de nous soucier et de nous occuper de notre avenir collectif. Mais nous avons des raisons d'espérer. Ces sentiments doivent nous guider dans notre action et notre détermination de construire un monde meilleur, qui assure un meilleur équilibre entre le développement et la préservation de l'environnement et davantage de justice, de cohésion et d'égalité dans nos sociétés et entre nos peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Présidente de la République du Chili de l'allocation qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Michelle Bachelet Jeria, Présidente de la République du Chili, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Raúl Castro Ruz, Président des Conseils d'État et des ministres de la République de Cuba

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président des Conseils d'État et des ministres de la République de Cuba.

M. Raúl Castro Ruz, Président des Conseils d'État et des ministres de la République de Cuba, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Raúl Castro Ruz, Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres de la République de Cuba, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Castro Ruz (*parle en espagnol*) : Voici soixante-dix ans que, au nom des peuples, nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, avons souscrit la Charte des Nations Unies. Nous nous sommes engagés à préserver les générations futures du fléau de la guerre et à mettre en place une nouvelle forme de relations dans le cadre d'un ensemble de buts et principes censés augurer une époque de paix, de justice et de développement pour toute l'humanité.

Pourtant, les constantes, depuis lors, ce sont les guerres d'agression, l'ingérence dans les affaires intérieures des États, le renversement par la force de gouvernements souverains, les coups d'État « en douce » et la recolonisation de territoires, qui ont été perfectionnés par des formes de comportement non classiques, avec le recours à de nouvelles technologies et sous couvert de violations supposées des droits de l'homme.

Il est inacceptable de militariser le cyberspace et de recourir en secret et illégalement aux technologies de l'information et des communications en vue d'agresser d'autres États, tout comme de dénaturer la promotion et la protection des droits de l'homme en les utilisant de façon sélective et discriminatoire pour valider et imposer des décisions politiques.

Bien que la Charte nous appelle à « proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne

humaine », la jouissance des droits de l'homme reste une utopie pour des millions de personnes. On refuse à l'humanité le droit de vivre en paix et le droit au développement. C'est dans la pauvreté et dans les inégalités qu'il faut chercher les causes des conflits, engendrés d'abord par le colonialisme et la dépossession des populations autochtones, et ensuite par l'impérialisme et le partage du monde en sphères d'influence.

L'engagement pris en 1945 de favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie pour les peuples, et d'en promouvoir le développement économique et social, reste une chimère quand 795 millions de personnes souffrent de la faim, 781 millions d'adultes sont analphabètes, et 17 000 enfants meurent chaque jour de maladies curables, tandis que les dépenses militaires annuelles dans le monde s'élèvent à plus de 1,7 billion de dollars. Une fraction seulement de ce montant permettrait de régler les problèmes les plus graves de l'humanité. Dans les pays industrialisés aussi, l'État-providence, qu'on nous présentait comme le modèle à suivre, a pratiquement disparu. Les systèmes électoraux et les partis traditionnels, tributaires de l'argent et de la publicité, sont toujours plus étrangers aux aspirations des peuples concernés, et toujours plus loin de les satisfaire.

Face aux changements climatiques, qui mettent en péril l'existence de l'espèce humaine, les États doivent assumer des responsabilités communes mais différenciées devant la réalité incontournable que tous les pays ne sont pas également responsables ni ne gaspillent également les ressources naturelles et humaines dans un consumérisme irrationnel et insoutenable. Les conséquences des changements climatiques sont particulièrement dévastatrices pour les petits États insulaires en développement, à la fragile économie desquels ils imposent des pressions supplémentaires.

Il en est de même en Afrique, où la désertification ne cesse de s'étendre inexorablement. Nous sommes solidaires de nos frères caribéens qui doivent recevoir un traitement spécial et différencié. Nous appuyons les pays africains envers lesquels nous réclamons un traitement juste, un transfert de technologies et de ressources financières.

La création de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et, notamment, l'adoption à son deuxième Sommet de La Havane, en janvier 2014, de la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix ont prouvé qu'il

est possible, en dépit de nos différences, de progresser vers l'unité et vers l'atteinte d'objectifs communs dans le respect de la diversité.

Dans cette proclamation, nous avons réaffirmé notre attachement indéfectible aux principes énoncés dans la Charte de Nations Unies et à ceux du droit international, notre engagement à régler de manière pacifique nos différends et notre conviction que le respect total du droit inaliénable de chaque État de choisir son système politique, économique, social et culturel constitue une condition *sine qua non* de la coexistence pacifique entre les nations.

Nous avons demandé que ces principes servent aussi de base aux relations des autres États avec notre région. Nous réaffirmons ici aujourd'hui notre totale solidarité avec la République bolivarienne du Venezuela face aux tentatives de déstabiliser et de miner l'ordre constitutionnel, ainsi que de détruire l'œuvre commencée par le Camarade Hugo Chavez Frías et poursuivie par le Président Nicolás Maduro Moros en faveur du peuple vénézuélien. De même, nous sommes fermement et inconditionnellement solidaires de la République de l'Équateur, de sa révolution citoyenne et de son dirigeant, Rafael Correa Delgado, qui est devenu la cible du même scénario de déstabilisation déjà écrit contre d'autres gouvernements progressistes de la région.

Nous sommes solidaires des nations caribéennes qui réclament à juste titre une réparation pour les horreurs de l'esclavage et de la traite des esclaves, d'autant que la discrimination raciale et la répression visant les communautés d'ascendance africaine s'amplifient dans notre monde. Nous réaffirmons que le peuple portoricain doit être libre et indépendant au terme de plus d'un siècle de domination coloniale. Nous sommes solidaires de la République argentine qui réclame en toute légitimité le retour sous sa souveraineté des îles Malvinas et des îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud.

Nous réitérons notre appui solidaire à la Présidente Dilma Rousseff et au peuple brésilien qui défendent leurs importants acquis sociaux et la stabilité de leur pays. Nous rejetons de nouveau les visées de l'OTAN de s'étendre jusqu'aux frontières de la Russie et les sanctions unilatérales imposées injustement contre cette nation.

Nous nous félicitons de l'accord nucléaire conclu avec la République islamique d'Iran, lequel prouve que le dialogue et les négociations sont le seul instrument

efficace pour régler les différends entre États. Nous redisons notre conviction que le peuple syrien sera capable de régler par lui-même ses différences et nous demandons la cessation de l'ingérence extérieure.

Un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient exige d'une manière incontournable que le peuple palestinien puisse exercer vraiment son droit inaliénable à bâtir son propre État dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ce que nous appuyons énergiquement.

M. González Franco (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

Depuis plusieurs semaines, nous sommes bouleversés par les images des vagues de migrants qui déferlent depuis des semaines sur les côtes européennes et qui sont une conséquence directe de la déstabilisation que l'OTAN a engagée et continue d'exécuter dans des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, ainsi que du sous-développement et la pauvreté régnant dans des pays africains. L'Union européenne doit assumer pleinement et sans retard ses responsabilités vis-à-vis de cette crise humanitaire qu'elle a contribué à générer.

Après 56 années de résistance et d'abnégation héroïques de notre peuple, les relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis d'Amérique ont pu être renouées. S'enclenche maintenant un processus long et complexe vers la normalisation des relations, laquelle ne sera un fait que lorsque le blocus économique, commercial et financier appliqué à notre pays sera levé; lorsque le territoire occupé illégalement par la base navale de Guantánamo nous sera rendu; lorsque les émissions de radio et de télévision, ainsi que les programmes de subversion et de déstabilisation auront cessé, et que notre peuple aura été indemnisé pour les pertes humaines et économiques qu'il continue d'endurer. Tant que le blocus durera, nous continuerons de présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies le projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Je réitère la gratitude infinie du peuple et du Gouvernement cubains aux 188 gouvernements et peuples qui n'ont cessé d'appuyer notre juste demande ici et dans différentes instances internationales et régionales.

Cuba fête, dans un engagement profond, le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous reconnaissons que des efforts ont été consentis durant toutes ces années, bien qu'ils

aient été insuffisants, pour préserver les générations présentes et futures du fléau de la guerre et le droit au développement sans exclusion. L'ONU doit être préservée de l'unilatéralisme et profondément réformée pour devenir démocratique et proche des peuples.

Comme le camarade Fidel Castro Ruz, leader historique de la révolution cubaine, l'a affirmé dans cette même salle, voilà 15 ans :

« Tout le monde comprend que le rôle essentiel de l'ONU pour le siècle qui commence est de sauver le monde non seulement de la guerre, mais aussi du sous-développement, de la faim, des maladies, de la pauvreté et de la destruction des ressources naturelles qui sont indispensables à la vie humaine. Et elle doit le faire d'urgence, avant qu'il ne soit trop tard. » (A/55/PV.4, p.22)

La communauté internationale pourra toujours compter sur la voix sincère de Cuba pour dénoncer l'injustice, l'inégalité, le sous-développement, la discrimination et la manipulation, et pour réclamer l'instauration d'un ordre international plus juste et plus équitable, réellement axé sur l'être humain, sur sa dignité et sur son bien-être.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président des Conseils d'État et des ministres de la République de Cuba de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Raúl Castro Ruz, Président des Conseils d'État et des ministres de la République de Cuba, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République sud-africaine.

M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Zuma (parle en anglais) : Je tiens à féliciter M. Mogens Lykketoft et son pays, le Danemark, pour son élection comme Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Il peut compter sur le plein appui de l'Afrique du Sud à sa présidence. Le thème qu'il a choisi, « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme », est opportun et pertinent pour les défis mondiaux auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

En outre, qu'il me soit permis d'exprimer notre gratitude au Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, M. Sam Kutesa de la République de l'Ouganda, pour la manière remarquable avec laquelle il a représenté l'Afrique à la tête de l'Assemblée générale au cours de cette session.

Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies marque un moment important de l'histoire de la gouvernance mondiale. La Charte incarne, par le biais des principes et des objectifs qui y sont inscrits, les aspirations des peuples opprimés du monde entier. Nous tenons également à rendre hommage au rôle que l'Assemblée générale des Nations Unies a joué au cours des 70 dernières années. Fondée sur le principe de l'égalité souveraine, l'Assemblée est l'institution internationale la plus représentative de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée générale a, au fil des ans, joué un rôle central dans l'appui apporté aux peuples du monde défavorisés, marginalisés, occupés, colonisés et opprimés. Cette instance a fait de la lutte de libération sud-africaine une priorité internationale, lorsqu'elle a déclaré que l'apartheid était un crime contre l'humanité.

M. Oliver Tambo, l'ancien Président de notre mouvement de libération, l'African National Congress, s'est adressé à l'Assemblée générale de cette même tribune, le 26 octobre 1976 (voir A/31/PV.41) et s'est exprimé sur d'autres plates-formes des Nations Unies à d'autres occasions. De nombreux autres Sud-Africains éminents ont eu la possibilité de plaider notre cause pour la liberté dans diverses instances des Nations Unies, l'ONU donnant une voix à ceux qui ne pouvaient se faire entendre. Une Afrique du Sud libre a également été honorée par la proclamation du 18 juillet Journée internationale Nelson Mandela, en hommage à notre président fondateur et icône mondiale, le Président Nelson Mandela. À l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, je tiens à exprimer, au nom du peuple

sud-africain, notre sincère gratitude au monde pour la contribution qu'il a apporté à notre libération du joug de l'apartheid et du racisme institutionnalisés.

L'Assemblée générale demeure la voix des sans-voix et des opprimés. Évolution historique et qui fera date, l'Assemblée générale a adopté la résolution 69/320 par laquelle le drapeau palestinien pourra être hissé au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution a été adoptée à une écrasante majorité et a obtenu l'appui de nombreux pays, aussi bien des pays développés du Nord que des pays en développement du Sud. Il ne peut y avoir de paix, de sécurité et de développement au Moyen-Orient tant que la question palestinienne ne sera pas réglée. Il faut d'urgence trouver une solution. Sinon, si nous tardons, il se peut qu'il n'y ait plus de territoires permettant de justifier la solution des deux États dans les 10 prochaines années.

Le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies est une occasion historique de mener une réflexion sur la structure et le fonctionnement de l'Organisation. Il importe de rappeler que cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), où la question de la réforme de l'ONU avait été abordée.

Un certain nombre de décisions importantes liées à la réforme ont été mises en œuvre avec succès depuis ce sommet. Je pense notamment au remplacement de la Commission des droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme, un organe plus efficace; à la création de la Commission de consolidation de la paix, organe subsidiaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité; à la réforme et à la rationalisation du système de gestion de l'ONU; à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes grâce à la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); et à la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et du nettoyage ethnique et d'aider les populations confrontées à de telles situations, une initiative promue par les États Membres. Nous nous félicitons de ces progrès notables.

Cependant, il n'y a pratiquement pas eu de progrès concernant un autre engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement en 2005, celui de réformer sans tarder le Conseil de sécurité. Il est inacceptable et injustifiable que le continent africain qui abrite plus d'un milliard d'habitants continue d'être exclu de la catégorie des membres permanents du

Conseil de sécurité, organe clef de prise de décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Un continent qui a une population inférieure à celle de l'Afrique est représenté au Conseil de sécurité par trois pays ayant la qualité de membres permanents. Cela est injuste. L'ONU ne peut pas prétendre que le monde n'a pas changé depuis 1945. Nous ne sommes plus des colonies. Nous sommes des États souverains, libres et indépendants. Nous notons avec satisfaction que la campagne menée par l'Afrique en faveur de la réforme du Conseil de sécurité a eu un impact et donné une impulsion au processus de négociations intergouvernementales sur la question des réformes. Nous continuerons d'œuvrer avec les États progressistes en vue d'élargir la représentation au sein de cet organe.

Une autre question importante qui mérite toute notre attention est la sélection du Secrétaire général, qui est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Il convient de revoir ce processus afin de permettre à l'Assemblée générale de jouer un rôle plus important à cet égard.

Le Président de l'Assemblée générale a fait des droits de l'homme, de la gouvernance, de l'état de droit et de la problématique hommes-femmes dans les travaux de l'ONU les priorités de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous devons faire fond sur ce qui a été déjà accompli grâce à l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 afin de renforcer la protection dans des domaines tels que le racisme, la discrimination à l'égard des femmes et la promotion des droits de l'enfant et des personnes handicapées.

Nous sommes également d'avis que le système des droits de l'homme des Nations Unies, en particulier le Conseil des droits de l'homme, doit assurer un équilibre entre les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, d'autre part. Le Conseil des droits de l'homme doit également être perçu comme un mécanisme indépendant et impartial afin que la culture des droits de l'homme puisse être enracinée dans le monde entier. Il doit éviter de tomber dans le même piège que son prédécesseur, la Commission des droits de l'homme, qui fut la proie de la politisation et s'est retrouvée prisonnière du fossé qui existe entre pays développés et pays en développement.

Cette année, cela fera également 50 ans que la Convention internationale sur l'élimination de toutes

les formes de discrimination raciale a été adoptée. L'année 2015 marque en outre les 60 ans de l'adoption de la Charte des libertés en Afrique du Sud, qui incarne les valeurs et principes fondamentaux consacrés aujourd'hui par notre Constitution. L'Afrique du Sud continuera à se faire le champion de la lutte contre les fléaux que sont le racisme, la xénophobie, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée au sein du système des droits de l'homme des Nations Unies et à appuyer les efforts visant à promouvoir une véritable égalité dans le monde.

Le soixante-dixième débat général se déroule alors que la communauté internationale ressent une préoccupation croissante face à la montée de l'extrémisme violent, du terrorisme et d'une brutalité sans nom, que nous condamnons fermement. Nous nous félicitons que des réunions soient prévues en marge de l'Assemblée générale afin d'évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Nous tenons à souligner que le Conseil de sécurité devra prendre en compte les vues du continent africain et de ses organisations sous-régionales lorsqu'il se penchera sur les conflits en Afrique à l'avenir. La situation actuelle en Libye et dans la région du Sahel est une conséquence directe du fait que certains membres du Conseil n'ont pas pris en compte les conseils avisés donnés à titre informel par l'Union africaine. Le principe de la responsabilité de protéger a été détourné pour servir des intérêts politiques étroits qui n'avaient rien à voir avec les aspects fondamentaux de la prévention des atrocités de masse.

La crise de réfugiés qui fait rage en Europe est malheureusement la conséquence directe de la militarisation des troubles civils, notamment l'accumulation massive d'armes par les civils et les groupes d'opposition en Libye, en Syrie et dans d'autres pays touchés. Les problèmes de ce type sont délibérément créés par l'homme, et il est essentiel que dans le cadre du débat sur l'extrémisme violent et le terrorisme dans certaines parties d'Afrique et au Moyen-Orient, nous examinions les causes profondes du problème, et pas uniquement les symptômes. Nous devons également mener une réflexion sérieuse sur la doctrine des changements de régime et son rôle dans la perpétuation des conflits et de l'instabilité dans diverses régions de notre continent et du monde.

Nous accueillons avec satisfaction l'accord de paix récemment signé entre les parties au Soudan du

Sud et prions l'ONU et toutes les parties prenantes d'aider le peuple soudanais à régler ses problèmes. Nous réaffirmons notre appui à la population du Sahara occidental et exhortons la communauté internationale à l'encourager dans sa lutte pour l'autodétermination, la liberté, les droits de l'homme et la dignité.

Nous saluons également le rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis et la libération des cinq Cubains. Nous réitérons notre appel à la levée de l'embargo économique et financier en vue d'aider le peuple cubain à se libérer sur le plan économique. Nous saluons la contribution de S. S. le pape François au processus de normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis. Nous accueillons par ailleurs avec une vive satisfaction la contribution générale du Saint-Père à la quête mondiale de paix, de justice et d'élimination de la pauvreté et de la souffrance, comme cela a été souligné avec tant d'éloquence à l'Assemblée générale et dans le monde.

Nous saluons le rôle clef joué par l'ONU dans le maintien de la paix et demandons instamment à ce que des ressources soient attribuées en priorité à la réalisation de cette tâche essentielle de l'ONU, en particulier en Afrique.

L'incapacité des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à se mettre d'accord à la Conférence d'examen de 2015, année qui marque le soixante-dixième anniversaire du lancement des premières bombes atomiques sur le Japon, est un revers dans notre quête d'élimination des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. On ne saurait, en ce qui concerne les armes nucléaires, parler de « bonnes mains ». Les répercussions humanitaires d'une détonation nucléaire, qu'elle soit intentionnelle ou accidentelle, seront catastrophiques pour l'humanité.

Nous accueillons avec satisfaction l'accord conclu récemment concernant le programme nucléaire iranien et la reconnaissance du droit de l'Iran à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

La soixante-dixième session de l'Assemblée générale a commencé avec l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Le document final représente une victoire pour le monde en développement car il affirme que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) doit permettre de réaliser ce que les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas permis de faire. En outre, si le Programme 2030 a une portée universelle en ce que les

objectifs de développement durable s'appliquent à la fois aux pays développés et en développement, le principe des responsabilités et des capacités communes mais différenciées est clairement reconnu. Le Programme contient également un objectif spécifique visant à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Ceci revêt d'autant plus d'importance que cette année marque le vingtième anniversaire du Programme d'action de Beijing et le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

L'Afrique du Sud, qui est à l'origine de la plateforme de Durban pour une action renforcée, grâce à laquelle le cycle de négociations en cours de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a pu avoir lieu, est particulièrement attachée à la réussite de la session de la Conférence des Parties qui se tiendra à Paris à la fin de l'année. Nous exigeons le respect de l'ensemble des trois parties des termes de référence de Durban, à savoir l'arrêt d'objectifs plus ambitieux d'ici à 2020 en veillant à ce que les pays développés honorent leurs obligations juridiques existantes et en renforçant les actions entreprises; l'entrée en vigueur de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto; et enfin, l'adoption à Paris d'un nouvel accord pour l'après-2020 contenant tous les éléments essentiels, y compris les moyens de mise en œuvre et les mesures concernant les pertes, les dégâts et les interventions. Nous voulons obtenir à Paris un accord juste, ambitieux et contraignant s'appliquant à toutes les parties.

En outre à Paris, l'Afrique du Sud, qui préside le Groupe des 77 et la Chine, ne sera pas en mesure d'accepter un ensemble de mesures vides de sens ou dont le financement est insuffisant. L'Afrique du Sud a présenté au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sa contribution prévue déterminée au niveau national, et ce avant l'échéance du 1^{er} octobre, attestant ainsi que nous sommes prêts pour la Conférence de Paris.

Nous nous associons au monde entier pour célébrer les 70 ans d'existence de l'ONU. À l'heure où nous célébrons cet anniversaire historique, la réforme du Conseil de sécurité et le renforcement de l'Assemblée générale et d'autres organes demeurent une préoccupation majeure. Avant la fin de la présente session, nous devrions être en mesure d'adopter une feuille de route, assortie d'un calendrier clair et applicable, concernant les priorités de l'Organisation, ainsi que sa réforme. Nous devons agir de la sorte pour

que l'ONU conserve sa pertinence et demeure une force de changement à travers le monde.

En guise de conclusion, je voudrais remercier sincèrement la Chine de l'offre qu'elle a faite durant son discours à l'Assemblée, offre qui sera concrétisée à travers l'ONU. Elle a en effet annoncé qu'elle entendait verser à l'Afrique 100 millions de dollars au total sous forme d'aide militaire fournie gratuitement à l'Union africaine au cours des cinq prochaines années, afin d'appuyer la mise en place de la Force africaine en attente et de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises. Nous tenons ici à exprimer notre sincère gratitude à la Chine.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République sud-africaine de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République arabe d'Égypte.

M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Al Sisi (*parle en arabe*) : Je voudrais transmettre au Président de l'Assemblée générale les chaleureuses salutations du peuple égyptien. Tout d'abord, je tiens à le féliciter, de même que son pays ami, le Danemark, de son accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. J'exprime ma gratitude à son prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, autre pays frère, pour les efforts exceptionnels qu'il a déployés en tant que Président de la session précédente.

Je voudrais également rendre hommage au rôle constructif qu'a joué le Secrétaire général et aux efforts inlassables qu'il a déployés pour garantir le respect des

principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, fondement constitutionnel et cadre de référence des relations internationales depuis 70 ans.

Il y a quelques semaines, l'Égypte et le monde entier ont assisté à l'inauguration du nouveau canal de Suez, une réalisation qui aura des incidences majeures sur un certain nombre de domaines économiques, notamment les transports, le commerce et les services. Ce nouveau canal témoigne en outre de la capacité de notre pays et de la détermination du peuple égyptien à travailler avec diligence pour surmonter les difficultés et les obstacles. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de m'attarder sur les détails, que les membres connaissent très certainement. Ce que je souhaite mettre en exergue, c'est l'importance de ce que nous, en Égypte, avons réussi à réaliser. Le nouveau canal n'est pas uniquement un cadeau que l'Égypte offre au reste du monde; il incarne l'espoir et la capacité de transformer cet espoir en réalité tangible, avec la promesse d'un nouveau cap, et ce grâce à un travail acharné.

Les membres conviendront sans doute avec moi que l'espoir, qualité fondamentale, est la force motrice qui a toujours poussé les individus et les peuples à rechercher un avenir meilleur. Lorsqu'on y ajoute travail acharné et détermination, l'espoir devient une lumière capable de dissiper les ténèbres de la détresse qui plane actuellement au-dessus du Moyen-Orient. Espoir et travail acharné, voilà l'exemple que l'Égypte offre à ses voisins africains, asiatiques et méditerranéens comme moyen de surmonter les défis du présent et d'illuminer la voie vers l'avenir.

L'Égypte considère que le Moyen-Orient et le monde entier vivent actuellement des temps périlleux et ont cruellement besoin d'un modèle offrant de nouvelles perspectives aux jeunes générations, leur donnant la possibilité de bâtir un avenir meilleur. Il faut leur montrer que s'ils travaillent de manière assidue, ils peuvent contribuer à forger cet avenir.

C'est la raison pour laquelle j'annonce que l'Égypte a l'intention de lancer, en collaboration avec l'ONU et ses États Membres, et avec la large participation des jeunes de tous les pays, une initiative intitulée « Hope and Action for a New Direction » (Un nouveau cap grâce à l'espoir et à l'action) – ou HAND selon l'acronyme anglais. C'est la main que tend l'Égypte pour contribuer à vaincre les extrémistes et les idées que ces derniers cherchent à diffuser. L'initiative s'appuiera sur des mesures volontaristes au lieu de ne compter que sur la résistance passive. Elle se démarque profondément des

efforts de lutte antiterroriste déployés jusqu'ici, qui se limitent à des réactions défensives visant à maintenir le statu quo. Parallèlement à ces efforts, nous devons trouver des moyens de protéger nos jeunes contre les idées extrémistes et fallacieuses, et de les aider à diriger leur énergie et leur capacité productive vers l'édification de cet avenir qui sera bientôt le leur.

Le Créateur a fait don à ses créatures d'une conscience afin qu'elles puissent le connaître. Notre capacité de faire des choix en utilisant notre conscience est la meilleure preuve que nos différences relèvent de la volonté divine, qui n'accepte pas que les êtres humains soient dépourvus de volonté. Cette vérité claire et simple suffit à démolir tous les arguments des extrémistes, quelle que soit leur religion ou doctrine, notamment ceux qui prétendent détenir, seuls, le droit d'interpréter l'islam, feignant d'oublier que ce qu'ils prêchent n'est rien d'autre que leur interprétation de la religion. Or cette interprétation n'est en aucun cas l'islam de tolérance, de justice et de clémence, car leur déni du droit des autres à la différence est un déni de la volonté du Créateur. En vérité, ils ne visent qu'à atteindre des objectifs temporels et cachés, et à endoctriner et manipuler leurs recrues en leur refusant toute possibilité de comprendre la vraie religion.

Personne ne peut nier que plus d'1,5 milliard de musulmans refusent de souscrire à l'idéologie de cette infime minorité qui prétend, seule, parler en leur nom et qui s'efforce, par sa violence et son extrémisme, d'éliminer et de faire taire tous ceux qui s'opposent à elle. Il faut que le monde entier le sache. Cela dit, je suis conscient du chagrin et de la tristesse que ressent tout musulman dans le monde face à la discrimination et aux préjugés dont il est victime simplement parce qu'il appartient à cette grande religion. Cette discrimination, ces préjugés, les forces extrémistes les considèrent comme une victoire sans pareille, car l'un de leurs objectifs est justement de créer un fossé entre les musulmans et les autres et de faire en sorte qu'il soit le plus large possible.

À cet égard, je voudrais poser la question suivante : combien de musulmans devront encore être victimes des abominations du terrorisme et de l'extrémisme avant que le monde soit convaincu que tous, musulmans et non-musulmans, nous luttons contre le même ennemi et sommes confrontés à la même menace? Combien de sang les fils des pays qui sont victimes des agissements des terroristes devront-ils encore verser avant que la communauté internationale

ne se réveille à la réalité de ce fléau et comprenne qu'il n'y a pas d'autre choix que la solidarité entre tous pour le vaincre où qu'il se trouve? Il va sans dire que l'Égypte est, en tant que pays musulman, à la tête et en première ligne du combat mené à cette fin.

Nous avons tous vu le dangereux tournant pris par la Libye lorsque les forces extrémistes ont manifesté leur présence par des actes contraires aux principes de l'islam et aux valeurs de l'humanité. La décapitation d'Égyptiens sur les côtes libyennes n'est que le résultat de la complaisance affichée face aux extrémistes qui défiaient le peuple libyen et entendaient prendre en otage un État et un peuple et décider de leur destin.

C'est parce qu'elle se préoccupait vivement de l'avenir, de la sécurité et de la stabilité de la Libye que l'Égypte a appuyé l'action menée par l'ONU pour parvenir à un règlement politique de la crise libyenne. Cet appui a clairement joué un rôle dans la conclusion de l'accord de Skhirat, qui va marquer un tournant et permettre à la communauté internationale d'unir ses efforts et d'appuyer la volonté des parties signataires de reconstruire l'État libyen, de contrer efficacement le terrorisme et de renforcer ses capacités pour le vaincre avant qu'il n'installe une base solide qui lui permettrait de menacer les voisins de la Libye et de s'étendre profondément à l'Afrique. À cet égard, je réaffirme qu'il faut continuer à créer les conditions propices à une participation accrue des Libyens qui croient en un État moderne, tout en luttant sans concession contre le terrorisme afin de l'éradiquer.

Nous avons aussi tous vu comment les extrémistes ont exploité les aspirations légitimes du peuple syrien et entraîné ce pays frère dans une guerre afin d'atteindre leur objectif consistant à éliminer tous ceux qui ne sont pas comme eux. Les groupes terroristes s'opposent même entre eux pour se partager le butin, ce qui a mené la Syrie au bord de l'effondrement et de la division, sur fond de crise humanitaire sans précédent et de convoitise de la part de certains acteurs régionaux connus. Devant cette dramatique situation, l'Égypte a appelé les forces nationales syriennes à se réunir au Caire pour définir une vision claire de ce que doit être la période de transition, conformément au Communiqué de Genève, une vision qui puisse servir de base commune à tous les Syriens pour construire une Syrie démocratique, souveraine sur l'ensemble de son territoire, une vision qui préserve l'État et ses institutions et respecte la diversité et l'identité nationale du pays. Ces forces nationales syriennes doivent aujourd'hui participer en

force à tous les efforts déployés pour trouver une issue politique négociée à la crise qui réponde aux aspirations du peuple syrien.

L'appui politique et militaire de l'Égypte au Yémen frère et sa participation aux actions menées par la coalition internationale en appui au Gouvernement légitime sont venus en réponse à une demande formulée par le Yémen. Ils procèdent de la responsabilité qui est la nôtre de préserver la sécurité nationale arabe face aux tentatives de parties étrangères de lui nuire et de s'emparer de ses ressources. Ils procèdent également de notre attachement à l'unité du Yémen, à son indépendance et à l'intégrité de son territoire. L'Égypte exhorte la communauté internationale à consentir les efforts qui s'imposent pour relancer le processus politique de transition, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre, ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Égypte suit de près les derniers faits survenus en Iraq et espère que les réformes menées par le Gouvernement permettront de rassembler les fils du peuple iraquien frère et d'avancer sur la voie de la réconciliation nationale.

L'aggravation de la crise des réfugiés fuyant les horreurs des conflits armés confirme ce à quoi a appelé l'Égypte, à savoir qu'il faut œuvrer au règlement de ces conflits et endiguer le phénomène du terrorisme, qui est l'une des causes de l'aggravation de la crise, ouvrir des voies d'émigration légale, faciliter la circulation des personnes et faire le lien entre migration et développement. L'Égypte accueille en tant que frères les réfugiés qui arrivent en nombre croissant. Ces derniers bénéficient des mêmes services sociaux, éducatifs et sanitaires que ceux offerts au peuple égyptien, malgré le fardeau économique que cela représente pour le budget de l'État. L'Égypte espère que des solutions à la crise des réfugiés seront trouvées, sur le court terme en améliorant les terribles conditions humanitaires dans lesquelles vivent les réfugiés et sur le long terme, en éliminant les causes profondes de ces conflits.

Ce dont je viens de parler illustre la menace croissante que posent les organisations terroristes qui exploitent les crises politiques pour atteindre leurs objectifs. Je voudrais aussi, en tant que Président de l'Égypte, qui est entourée par tous ces conflits, et en vertu de la responsabilité historique qui est la nôtre, mettre en garde contre le risque que cette menace s'étende à d'autres régions et situations, au premier

rang desquelles la juste cause palestinienne. Régler cette question et permettre au peuple palestinien de décider de son sort et de créer son État indépendant sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, éliminera l'une des principales causes de l'instabilité de la région et l'une des excuses les plus dangereuses utilisées par l'extrémisme et le terrorisme pour se justifier. Les membres conviendront avec moi qu'il importe de régler sans délai cette question afin que tous les peuples de la région puissent se consacrer à l'édification d'un avenir commun, à la réalisation de la prospérité et à l'avènement d'un avenir meilleur pour les générations présentes et à venir. Les événements actuels à Jérusalem et à la mosquée Al-Aqsa montrent bien que l'instauration de la paix se heurte toujours à des obstacles et des difficultés et que nous ne devons ménager aucun effort dans notre quête d'une solution définitive.

En Égypte, nous savons que d'autres facteurs, outre la défaite du terrorisme et de l'extrémisme, sont nécessaires pour instaurer la stabilité et réaliser un développement global. Le soulèvement égyptien et ses appels au changement exprimaient notre prise de conscience face à la nécessité d'édifier une nation moderne, avec toutes les composantes que cela implique. Nous savons que nous n'avons pour l'instant fait que quelques pas sur cette voie et que le chemin est long, mais nous sommes déterminés à le suivre jusqu'au bout, quelles que soient les difficultés qui nous attendent.

Cette année, l'Égypte va organiser des élections parlementaires, conformément à la feuille de route qu'elle a tracée pour son avenir. Les représentants du peuple pourront donc s'acquitter de leur devoir de supervision et de leur responsabilité législative au cours de la phase à venir. Si Dieu le veut, cette phase verra se poursuivre la réalisation des aspirations du peuple égyptien à la liberté, à la dignité et à la justice sociale. Dans ce contexte, je me dois absolument de rappeler que, en mars, le Gouvernement a lancé sa stratégie de développement durable, baptisée Vision 2030, parallèlement à la quête par la communauté internationale d'un programme de développement ambitieux pour l'après-2015.

Nous espérons que ce programme de développement tiendra compte de l'importance de nos responsabilités communes mais différenciées face aux défis mondiaux, sur la base des disparités de nos capacités et de nos ressources, ainsi que de la diversité de nos cultures. Le développement est un droit de l'homme fondamental. Faciliter et promouvoir la réalisation de

ce droit, en particulier dans les pays en développement et en Afrique, est une responsabilité conjointe et une priorité majeure, pour le monde développé notamment.

La vision que propose l'Égypte s'inscrit dans la continuité d'un long parcours, qui a commencé avec l'histoire humaine. Tout au long de ce parcours, les Égyptiens n'ont pas cessé d'innover. Ils ont accueilli à bras ouverts tous ceux qui ont traversé leurs terres; c'est pour cela que leur contribution à la culture humaine conserve encore une importance à ce jour. Actuellement candidate à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour les deux années à venir, l'Égypte aspire à renforcer sa participation et à consolider la paix et la stabilité internationales. Si les États Membres accordent leur confiance à l'Égypte, ils ne le regretteront pas. Mon pays a conscience des responsabilités qu'il est sur le point d'assumer à ce stade critique et s'efforcera de défendre au mieux les intérêts de l'Afrique, de la région arabe et du monde entier. Il s'attachera à faire respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les valeurs qui unissent les civilisations et les êtres humains.

C'est sur les rives du Nil qu'ont été posés les premiers blocs fondateurs de la civilisation humaine. Pendant de nombreux siècles, l'Égypte est restée un centre du savoir et de l'art et a éclairé le chemin pour les autres pays et nations. En dépit des difficultés et des revers endurés par l'Égypte à d'autres époques, le peuple égyptien est désireux de laisser une nouvelle fois sa marque dans l'histoire. Je suis convaincu que, avec l'aide de Dieu, le peuple égyptien sera en mesure de réaliser les très hautes aspirations qu'il nourrit pour lui-même, pour son pays, pour sa région et pour le monde entier. Longue vie à l'Égypte!

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République arabe d'Égypte de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

**Allocution de Mme Simonetta Sommaruga,
Présidente de la Confédération suisse**

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocation de la Présidente de la Confédération suisse.

M^{me} Simonetta Sommaruga, Présidente de la Confédération suisse, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M^{me} Simonetta Sommaruga, Présidente de la Confédération suisse, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Sommaruga : Sur les ruines d'un monde ravagé par la Deuxième Guerre mondiale, 51 pays ont décidé de redonner la parole à l'humanité en s'unissant autour des valeurs proclamées par la Charte : la dignité, les droits de l'homme, l'égalité, la justice, la tolérance et la paix.

Il est juste de célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'ONU car l'Organisation a accompli tant de choses. Nous aurions du mal à imaginer un monde sans ONU. L'ONU a contribué à réduire la pauvreté dans de nombreux pays. Et elle a atteint son but premier : notre génération est la première à ne pas avoir vécu de guerre mondiale. Mais à l'heure du bilan, nous devons rester critiques.

Aujourd'hui, près de 120 000 personnes sont engagées dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Cela signifie que les crises et les guerres qui agitent le monde sont encore trop nombreuses. Aujourd'hui, il y a 60 millions de personnes déplacées dans le monde, soit plus qu'il n'y en a jamais eu depuis la création de l'ONU. Non seulement nous n'avons pas réalisé de progrès suffisants pour surmonter certains défis, mais nous en avons créé de nouveaux, comme le réchauffement climatique.

Même si cela nous est désagréable, nous devons reconnaître que nos comportements sont marqués par de grandes contradictions. Je citerai ici deux exemples. De nombreux pays vivent dans une pauvreté extrême alors que leur sous-sol regorge de matières premières. Et, deuxième contradiction, nous redoutons les grands mouvements migratoires, alors qu'en provoquant le réchauffement climatique, nous privons des populations entières des conditions nécessaires pour continuer à vivre là où elles se trouvent.

Posons-nous aussi la question de savoir pourquoi autant de jeunes gens éduqués veulent quitter leur pays. Cela ne concerne pas uniquement des pays en développement, mais aussi bon nombre d'États européens.

Nous devons reconnaître que nous ne sommes pas encore – et de loin – parvenus à répartir équitablement la prospérité sur la planète. Nous ne sommes pas plus parvenus à faire de l'état de droit la norme; la corruption est toujours endémique.

Nous devons concéder que nous n'avons pas encore réussi à conjuguer croissance et protection de l'environnement. Par ailleurs, les intérêts nationaux sont trop souvent des freins aux solutions communes. Je pense ici, en particulier, à la crise des réfugiés au Moyen-Orient et en Europe. Face à une forte migration, les solutions ne peuvent être que communes. Si nous en restons au chacun pour soi, nous serons tous perdants. Les migrants auront perdu et la solidarité entre États aura perdu. Et surtout, négliger la protection de la dignité humaine revient à nous tromper nous-mêmes, car quiconque trahit ses valeurs se trahit lui-même. C'est pourquoi, je le répète, les crises liées aux réfugiés appellent des réponses solidaires.

On ne peut pas demander à la Turquie, à la Jordanie ou au Liban d'accueillir tous les réfugiés qui fuient la guerre civile en Syrie. Ces États ont déjà accompli un travail admirable qui a été trop peu reconnu jusqu'ici. On ne peut pas non plus demander à certains États européens d'accueillir à eux seuls tous les réfugiés. Nous serons tous jugés sur la façon dont nous aurons relevé ce terrible défi humanitaire.

Ce qui nous place devant une nouvelle contradiction : lorsque des États recherchent chacun de leur côté, sans se concerter, des solutions à des phénomènes d'une ampleur comme celle de l'actuelle crise migratoire, ils se dirigent vers une impasse. L'être humain n'est pas dépourvu de contradictions. Chacun de nous a les siennes, il faut sans doute y voir une caractéristique de la nature humaine, du moins jusqu'à un certain point. En ce qui concerne les contradictions de l'action des gouvernements, des États et des communautés d'États, nous devons nous efforcer de les réduire. Nous savons tous que face à la pauvreté et aux défis migratoires, aux conflits, au terrorisme, au crime organisé, aux changements climatiques, l'action collective est indispensable.

L'ONU est plus que jamais nécessaire. Nous avons donc besoin d'une ONU forte pour un monde meilleur. Nous devons, à cet égard, nous attacher à trois priorités. L'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) que nous venons d'adopter est un progrès énorme. Nous devons poursuivre cette dynamique pour obtenir un accord

ambitieux lors de la vingt et unième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris.

Le pilier « paix et sécurité » nous offre l'occasion de renforcer l'ONU, en particulier sur le plan de la protection des populations civiles. La Suisse est convaincue qu'on ne peut pas résoudre un conflit par une approche purement militaire. L'ONU doit fonder chacune de ses interventions sur une stratégie politique visant à apporter une solution durable au conflit. Cette évidence s'est manifestée à nouveau lors des différents processus de paix et de dialogue menés à Genève sur la Syrie, la Libye, l'Iran et le Yémen.

En ce qui concerne l'examen de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), la Suisse va poursuivre son engagement pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix. Il faut aussi leur donner plus de responsabilités dans la question de sécurité. En effet, l'implication des femmes contribue à la pérennité des accords de paix, en élargissant l'ordre du jour des négociations et en améliorant l'adhésion de la population à ces accords.

Par ailleurs, l'ONU passera en revue sa stratégie mondiale contre le terrorisme à l'été 2016. La mise en œuvre de cette stratégie est une priorité pour la Suisse, en particulier pour ses aspects de prévention et de respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La Suisse est convaincue qu'une ONU forte est une ONU en mesure d'agir et de prendre des décisions lorsque la paix et la sécurité internationales sont menacées. À cet égard, elle réitère son appel de longue date à tous les membres du Conseil de sécurité à ne pas entraver ou voter contre une résolution visant à prévenir ou à faire cesser les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Les droits de l'homme constituent le troisième pilier de l'ONU. À cet égard, la Suisse est fière d'être candidate au Conseil des droits de l'homme pour la période 2016-2018. Les priorités de la Suisse en matière de droits de l'homme sont l'abolition de la peine de mort, la mise en œuvre de l'interdiction de la torture, la promotion des droits des femmes et des enfants, ainsi que la protection des défenseurs et des défenseuses des droits de l'homme. Il est également fondamental que les auteurs de violations des droits de l'homme soient traduits en justice. La Suisse rappelle le rôle important

de la Cour pénale internationale dans la lutte contre l'impunité.

Pour ce qui est du système humanitaire, il a clairement atteint ses limites sous l'effet de la multiplication, de la durée et de la complexité croissantes des crises. Cette année, 82 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire immédiate, un chiffre sans précédent. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se tiendra à Istanbul en mai 2016, sera l'occasion d'améliorer l'efficacité du système, afin qu'il apporte de meilleures réponses aux besoins des victimes.

Par ailleurs, Genève accueillera en décembre la trente-deuxième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce sera une occasion importante d'avancer vers la création d'un espace institutionnel pour discuter d'un meilleur respect du droit international humanitaire.

Euvrons ensemble au renforcement d'une ONU moderne et efficace en réformant sa gouvernance. Dans ce contexte, Genève, centre important de la gouvernance mondiale, a un rôle essentiel à jouer. L'ONU peut compter sur le soutien plein et entier de la Suisse pour la renforcer au cours des 70 années qui viennent.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Présidente de la Confédération suisse de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

Mme Simonetta Sommaruga, Présidente de la Confédération suisse, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Zimbabwe.

M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mugabe (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'adresser mes plus vives

félicitations à M. Mogens Lykketoft à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Il assume ces fonctions à un moment historique alors que l'Organisation des Nations Unies vient d'adopter un programme ambitieux pour l'avenir de l'humanité. Cette tâche exige que tout le monde mette la main à la pâte. Il peut compter sur notre coopération et notre appui tout au long de sa présidence.

Je tiens à féliciter M. Sam Kutesa, fils éminent de l'Afrique, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé les travaux de cet organe au cours de l'année écoulée. Nous avons particulièrement apprécié le leadership dont il a fait preuve dans la promotion d'un dialogue sans exclusive et dans la recherche d'un consensus sur les nombreuses questions sensibles dont il a été saisi au cours de son mandat.

Le thème de ce débat – « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme » – est bien choisi pour compléter les délibérations menées lors du Sommet consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Nous espérons que l'ONU mettra à profit sa longue expérience de sept décennies pour favoriser l'avènement d'une nouvelle ère de paix, d'égalité et de justice, une nouvelle ère qui prend en compte et appuie les éléments communs de notre destin commun en donnant un nouvel élan à la coopération et la solidarité internationales. L'Union africaine se félicite des priorités proposées par le Président, car elles vont dans le sens de notre propre plan de développement, l'Agenda 2063, qui reconnaît les liens intrinsèques et indissociables qui existent entre la paix, la sécurité, le développement et le plein exercice des droits de l'homme.

L'Acte constitutif de l'Union africaine reconnaît que la paix et la sécurité sont indispensables à notre progrès, mais que les conflits constituent un obstacle majeur au développement socio-économique et à l'intégration du continent. Pour cette raison, la paix et la sécurité font partie des six grands piliers de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et constituent une priorité absolue pour nous.

Quand la paix règne, il y a non seulement des conditions propices au développement, mais un maximum de ressources peuvent également être allouées aux programmes et aux projets de développement. Nous saluons et encourageons la poursuite de la

coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine, principalement par le biais du Conseil de paix et de sécurité de cette dernière, en vue de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique.

En janvier, les dirigeants de l'Union africaine ont adopté l'Agenda 2063. Il s'agit du plan de notre continent visant à accélérer une intégration économique approfondie de nos pays et de nos régions. Son objectif principal est d'améliorer les conditions de vie des populations du continent grâce à une croissance économique soutenue et équilibrée. Lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en juin de cette année à Pretoria (Afrique du Sud), nous avons adopté le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Au cours de ces 10 premières années, les programmes phares prévus sont notamment une zone de libre-échange continentale, un centre africain de lutte contre les maladies, une université panafricaine de sciences et de technologie pour développer les compétences nécessaires à la création de la valeur ajoutée et à la valorisation de vastes ressources minérales du continent, un marché unique du transport aérien, un train à grande vitesse et un réseau électronique panafricain.

La mise en œuvre réussie du Programme 2063 exige non seulement l'engagement des parties prenantes africaines, mais également l'appui et l'engagement de nos partenaires au-delà des frontières africaines. L'Afrique ne veut pas la charité. Au contraire, elle veut des partenaires au développement pour exécuter de grands projets d'infrastructure, mettre en place et exploiter des chaînes de valeur pour les ressources naturelles dont Dieu l'a dotée, et améliorer la qualité de vie de ses populations. Le monde entier aurait tout à gagner d'une Afrique autonome sur le plan économique, plutôt que d'une Afrique émasculée par les privations et caractérisée par une dépendance excessive à l'égard d'autres acteurs.

Savoir s'adapter au changement est le facteur le plus important pour le dynamisme et l'efficacité de toute organisation, y compris l'Organisation des Nations Unies. Alors que le monde a radicalement changé depuis 1945, l'ONU et l'ensemble de l'architecture de la gouvernance mondiale sont toujours enlisées dans une époque révolue depuis longtemps. Cette hiérarchie archaïque entre les nations risque de porter atteinte à la confiance et à l'appui dont jouit l'ONU parmi la majorité défavorisée de ses Membres. Nous notons avec déception que nous avons laissé passer l'occasion offerte

par cet anniversaire pour régler le problème épineux de la réforme du Conseil de sécurité afin de satisfaire aux exigences et aux attentes légitimes de la majorité des Membres.

Je voudrais réitérer notre profond attachement à la position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ézulwini et la Déclaration de Syrte. Je demande à tous les vrais amis de l'Afrique et à tous ceux qui sont attachés à la justice, à l'équité et à la démocratie d'appuyer les propositions raisonnables et équitables de l'Afrique.

Nous appelons également à la revitalisation de l'Assemblée générale, seul organe universellement représentatif et démocratique de l'ONU, afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de ses responsabilités au titre de la Charte. En conséquence, nous appuyons pleinement l'appel lancé en faveur de l'ouverture et de la transparence dans la sélection du Secrétaire général, pour que l'Assemblée générale joue un rôle plus important dans ce processus. Après tout, le Secrétaire général est au service de tous les États Membres, et pas seulement d'un groupe fermé de quelques privilégiés.

Le respect et la protection des droits de l'homme relèvent de la responsabilité de tous les États en vertu de la Charte des Nations Unies. Aucune disposition de la Charte ne donne à certains le droit de juger les autres en ce qui concerne la mise en œuvre de cette obligation universelle. À cet égard, nous rejetons la politisation de cette importante question et le deux poids, deux mesures consistant à traiter de façon injuste ceux qui osent penser et agir indépendamment des gardes-chiourme autoproclamés de notre époque. Nous rejetons également les tentatives de prescrire de nouveaux droits contraires à nos valeurs, à nos normes, à nos traditions et à nos croyances. Nous ne sommes pas homosexuels. La coopération et le respect de l'autre feront avancer la cause des droits de l'homme dans le monde; pas l'antagonisme, le dénigrement et le deux poids, deux mesures.

L'autodétermination et l'indépendance sont des droits intrinsèques et fondamentaux que doivent pouvoir exercer tous les peuples, sans distinction. Nous sommes profondément préoccupés par le déni persistant de ces droits fondamentaux au peuple sahraoui. Nous exhortons l'ONU à arrêter définitivement et rapidement les mesures à prendre pour mener à bien la décolonisation du Sahara occidental.

Au Moyen-Orient, les souffrances du peuple palestinien ne diminuent pas. Qu'a à dire M. Obama à ce propos? Nous réaffirmons notre appui inébranlable à la juste cause du peuple palestinien. Sommes-nous d'accord, M. États-Unis? Nous réaffirmons également qu'une paix durable au Moyen-Orient passe nécessairement par des négociations pour parvenir à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Nous sommes préoccupés par l'aggravation des tensions dans la région et demandons instamment à l'ONU de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de mettre un terme à ce conflit insensé.

La promotion de l'égalité des sexes est essentielle à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015. L'Union africaine a proclamé l'année 2015 Année de l'autonomisation et de la promotion de la femme en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique afin d'encourager les actions individuelles et collectives sur ces questions clefs. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables à la réalisation du développement humain, au progrès et à l'élimination du fléau de la pauvreté et du dénuement. Nous devons continuer de faire fond sur les progrès accomplis depuis la Quatrième Conférence mondiale de 1995 sur les femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Le nombre croissant de phénomènes qui ne respectent ni ne connaissent aucune frontière fait qu'il est impératif de mobiliser tous les mécanismes de coopération pour en venir à bout. Le terrorisme et la violence extrémiste, les maladies transmissibles telles que le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme, la grippe aviaire et l'Ebola sont autant de problèmes qui ne peuvent être réglés de manière isolée. L'ONU et ses organismes spécialisés constituent l'enceinte et le mécanisme nécessaires à l'organisation de cette coopération indispensable.

Depuis quelques mois, nous sommes témoins de scènes bouleversantes et douloureuses montrant des réfugiés désespérés qui tentent d'entrer en Europe pour trouver la sécurité et échapper aux ravages des conflits dans leurs pays d'origine. Nous pouvons également lire les récits de la tragédie qui se déroule en Méditerranée et des vies humaines qui y sont perdues. La majorité des personnes concernées viennent de Syrie ou d'autres pays dévastés par des conflits et l'instabilité, qui sont en grande partie le fait des politiques déstabilisatrices de forces extérieures.

Cette situation tragique aurait pu être évitée si l'on avait respecté l'indépendance des pays et le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Dans le cas de la Libye, nous constatons les résultats de l'abus d'autorité du Conseil de sécurité et du fait que l'opinion des organisations régionales, dans le cas présent l'Union africaine, n'a pas été prise en compte, alors que l'ONU est censée agir en partenariat avec elles aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Mon pays, le Zimbabwe, est attaché à une ONU équitable, juste et efficace au sein de laquelle le multilatéralisme, l'ouverture et la transparence remplacent l'unilatéralisme, l'exclusion et les accords conclus en coulisses. La Charte des Nations Unies est fondée sur le principe immuable d'égalité souveraine et d'indépendance des États Membres, sans distinction liée à la taille géographique, à la puissance économique ou à toute autre caractéristique ou condition. Nous sommes profondément attachés à ces principes et appelons les autres Membres de l'ONU à faire de même. L'ONU a été créée, entre autres, pour « développer entre les nations des relations amicales ». Le Zimbabwe est déterminé à entretenir des relations amicales avec les autres nations, mais il ne saurait tolérer aucune ingérence dans ses affaires intérieures.

Nous invitons les pays avec lesquels nous pourrions avoir des divergences de quelque nature que ce soit – y compris les États-Unis et les puissances de l'OTAN – à renoncer aux menaces, aux pressions et aux mesures punitives au profit de la réconciliation, de l'amitié et du dialogue. Je dénonce donc dans les termes les plus fermes les sanctions illégales imposées à mon pays par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, et j'appelle à leur levée immédiate et inconditionnelle. Nous ne savons pas ce que nous avons bien pu faire aux États-Unis. Je les prie de nous laisser en paix et libres d'agir en toute indépendance. Une fois de plus, je tiens à ce qu'il soit pris acte du fait que mon pays souhaite vivre en harmonie avec tous les autres, petits et grands. La paix règne au Zimbabwe actuellement. Nous ne voulons pas de guerre. Nous ne voulons pas d'ingérence. Nous ne voulons absolument pas entendre parler de changement de régime.

Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation a été marqué par l'adoption d'un programme ambitieux qui peut transformer profondément notre monde à tous égards. Nous ne nous faisons aucune illusion quant aux défis qui nous attendent, mais nous ne perdons pas courage pour autant. Au fil des époques,

l'humanité a démontré une immense ténacité qui lui a permis de surmonter l'inertie et la résistance face au changement. L'heure est venue pour nous de laisser notre marque positive sur l'histoire de l'interaction et du développement humains. La postérité n'en attend pas moins de nous.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de la République du Zimbabwe de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M^{me} Cristina Fernández, Présidente de la République argentine

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République argentine.

M^{me} Cristina Fernández, Présidente de la République argentine, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M^{me} Cristina Fernández, Présidente de la République argentine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Fernández (*parle en espagnol*) :
Je voudrais tout d'abord me féliciter d'un événement très important qui s'est déroulé ici même il y a quelques jours – le 10 septembre, pour être exacte – lorsque, par 136 voix, l'Assemblée générale a décidé d'approuver les principes directeurs, les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine des pays (résolution 69/319). Il s'agit là d'une très grande victoire. L'on a ainsi défini de nouveaux principes – dont j'ai la liste ici pour ne pas en oublier ne serait-ce qu'un seul – qui vont régir le traitement et le règlement de la dette extérieure d'un pays, lorsque celui-ci décide de la renégocier. Ces principes sont la souveraineté d'un pays, son pouvoir discrétionnaire de définir sa politique macroéconomique et la manière de restructurer sa dette; la bonne foi; la transparence; l'impartialité; le traitement équitable, de façon à ne pas faire de distinction entre les divers créanciers et à ce que tous soient traités de la même manière; l'immunité souveraine de juridiction et d'exécution; la légitimité et la viabilité, qui est

sans doute l'un des principes les plus importants, car il concerne le remboursement de la dette, la nécessité d'honorer ses dettes, sans que cela signifie pour autant la faim et la pauvreté pour la population, mais en s'appuyant plutôt sur un projet politique et économique et des variables macroéconomiques permettant de faire en sorte que le développement et la croissance d'une société s'inscrivent dans la durée. Enfin, le dernier principe, sans doute le plus important parce qu'il était absent jusqu'ici en matière de régulation de la dette souveraine, est le principe logique qui s'applique à tous les systèmes juridiques nationaux, et ce dans la quasi-totalité des pays du monde. Lorsqu'une entreprise fait faillite et qu'elle se trouve dans l'incapacité de payer ses dettes dans un pays quel qu'il soit, y compris ici aux États-Unis d'Amérique, où les municipalités sont également autorisées à déposer le bilan, comment parvient-on au consensus? Grâce à une majorité qualifiée. Lorsque 66% des créanciers – comme c'est le cas ici aux États-Unis, mais aussi dans mon pays, l'Argentine – conviennent de la forme et de l'échéance des paiements avec le débiteur, cet accord a force de loi et s'impose à tous les autres créanciers. Je le répète, il faut une majorité de 66%. Ce principe consacre donc le fait que, lorsque la majorité décide d'un mode de paiement, celui-ci doit être accepté par tous.

M. Arízaga (Équateur), Vice-Président, assume la présidence.

Cet accord, ces principes, ces arrangements, qui ont été adoptés ici et que nous avons décidé de soumettre à notre parlement pour qu'ils deviennent une loi publique régissant le fonctionnement interne de notre pays, trouvent leur origine dans le défaut de paiement de l'Argentine, en l'an 2000, qui fut la faillite souveraine la plus importante de toute l'histoire. À l'époque, le monde enregistrait des taux de croissance plus que satisfaisants. Et pourtant, l'Argentine a fait faillite en raison d'un endettement qui s'était accumulé depuis de nombreuses années. Pour être plus précise, cet endettement a commencé en 1976, lorsque l'ordre constitutionnel s'est effondré, qu'il y a eu un coup d'État. Puis il s'est intensifié dans les années 90 avec l'office de stabilisation des changes, quand on nous a fait croire qu'un peso valait un dollar, pour culminer avec la faillite de 2001 et l'effondrement des institutions, avec cinq gouvernements qui se sont succédé en une semaine.

L'Argentine a pu remettre daplomb son économie et sa société lorsque la politique a repris le contrôle de l'économie, le 25 mai 2003. L'on a alors décidé de

convoquer les créanciers pour procéder à une première restructuration en 2005, puis de nouveau en 2010 sous ma présidence. La première restructuration est intervenue sous la présidence de M. Néstor Carlos Kirchner, qui, dans sa première allocution à l'Assemblée générale (voir A/58/PV.11), a fait valoir que les morts ne remboursent jamais leurs créanciers et qu'il fallait laisser l'Argentine devenir assez robuste pour qu'elle puisse payer ses dettes. Il ne s'agissait ni d'une prémonition, ni d'une prédiction, mais de la simple logique économique selon laquelle il est impossible pour un pays débiteur de rembourser sa dette s'il n'enregistre pas de croissance économique. C'est à partir de là que l'Argentine a entamé son processus inexorable de désendettement.

En 2005, l'Argentine a décidé de rembourser la totalité de sa dette au Fonds monétaire international, qui dictait à notre pays sa politique macroéconomique. Dès lors l'Argentine a commencé à retrouver la croissance et s'est accrochée telle un wagon supplémentaire à la locomotive des pays émergents, qui étaient précisément ceux qui alimentaient la croissance constante de l'économie internationale. Il ne faut pas oublier en effet que ce sont les pays émergents, avec à leur tête les géants asiatiques, qui enregistraient la plus forte croissance.

À l'occasion de ma première intervention à l'Assemblée générale en ma qualité de Présidente de la République argentine, en septembre 2008 (voir A/63/PV.5), j'avais pu expliquer comment ce train, qui faisait avancer le monde grâce à une croissance soutenue, s'était vu ajouter une autre locomotive. Nous avons tous vu ces vieux trains, tirés par deux locomotives. En l'occurrence, nous avons, à une extrémité, la Chine et le reste des pays émergents, qui tirent la croissance, avec des taux qui, en 2007, ont atteint par exemple, dans le cas de la Chine, 14 points du produit intérieur brut.

Puis en 2008 a éclaté, ici, à Wall Street, avec la faillite de Lehman Brothers, une crise économique que nous vivons encore mais selon des modalités diverses. Car la crise a commencé ici, au cœur même de la finance internationale; elle était annoncée par la crise des « subprimes » – les crédits hypothécaires – en 2007, qui a fini par éclater au grand jour en 2008. L'année 2009 est l'année de l'effondrement de l'économie mondiale, sauf dans les pays asiatiques. Même en Amérique latine nous avons enregistré une croissance négative cette année-là. En 2010, la crise passe alors à la zone euro, et on a recours aux plans de sauvetage, comme on les a nommés, des pays endettés. En réalité, nous savons tous qu'il s'agit d'un euphémisme, car ce que l'on s'est employé à sauver

c'étaient les banques. Des milliards de dollars ont ainsi été transférés aux institutions bancaires. Je me souviens encore d'une discussion que nous avons eue à Londres à la deuxième réunion du G20, où nous soutenions qu'il était nécessaire, certes, de sauver les banques pour ne pas tomber dans une dépression, comme celle de 1930, mais qu'une réglementation s'avérait aussi nécessaire, indispensable, afin que cette gigantesque marée de ressources que l'on injectait dans les secteurs financiers retourne à l'économie réelle pour entrer dans le cycle de production des biens et services et faire tourner de nouveau la roue de la croissance. Mais rien de cela n'a eu lieu, au contraire : la contrepartie du plan de sauvetage des pays a été une politique d'ajustement. Et la politique d'ajustement imposée à la zone euro y a provoqué une récession et la chute de l'emploi à des niveaux encore jamais vus – avec, en Italie, 25 à 50 % des jeunes sans emploi, en Espagne, également, un chômage à deux chiffres. Nous arrivons ainsi en 2014, 2015, avec une forte chute de la demande mondiale; après quoi, nous voyons comment le train de la crise, cette locomotive des Lehman Brothers, qui a démarré d'ici, du cœur de Wall Street, est arrivé ensuite en Europe. Maintenant, il essaie de se diriger précisément vers nous, les économies émergentes, qui avons été ceux qui ont soutenu, durant tout ce temps, la croissance de l'économie.

L'Argentine faisait partie et fait partie de cette croissance, y compris cette année, malgré les difficultés, malgré le harcèlement des fonds vultours, qui ne perçoivent rien mais ne permettent pas non plus aux 92,7 % de ceux qui ont accordé les fonds au titre des restructurations de le faire et qui, avec la complicité d'un certain secteur judiciaire, dans ce pays, ont essayé d'exiger que nous payions à ces 7 % 20 milliards de dollars, quand le montant de la restructuration pour les 92 % restants s'élevait à 42 milliards de dollars.

Quelle logique capitaliste, quelle logique mathématique est-ce là? Combien de temps durerait la restructuration de ces 92 % si nous accédions aux demandes de ces véritables prédateurs financiers en leur versant, à ces 7 % qu'ils représentent, rien moins que la moitié de ce qui a été versé aux 92 % restants? Assurément ils se heurteraient à un juge procédant plus logiquement qui dirait : « Non, cela est très répréhensible. On ne peut verser à 7 % d'un nombre total la moitié de ce qui est à verser aux 92 % restants » – à plus forte raison quand certains disent que ces 7 % ont acheté beaucoup de ces bons du trésor alors que l'Argentine était déjà en défaut de paiement s'agissant de sa dette extérieure.

C'est pour cette raison que l'approbation de ces principes de base concernant la restructuration de la dette extérieure, de la dette souveraine d'un pays – au sujet de laquelle certains précédents existent d'ailleurs, comme les lois anti-prédation en vigueur, par exemple, au Royaume de Belgique – ne correspond pas à une aide à l'Argentine, qui rembourse actuellement 100 % de ses dettes à ces créanciers, mais à une aide au reste du monde. Il s'agit d'une tentative, la première tentative sérieuse, de rationalisation et de régulation d'un secteur, le secteur financier et les produits dérivés, qui, depuis que les banques commerciales ont été transformées en banques d'investissement, n'a été soumis à aucun type d'intervention ou de contrôle.

C'est pourquoi nous disons que ce qui a été approuvé le 10 septembre constitue une avancée extrêmement importante à laquelle il faut donner suite, qui plus est, car le monde, et il n'est pas besoin que je le dise moi, ne va pas bien du tout. Nous pourrions parler de la crise des réfugiés qui résulte des agissements des prédateurs financiers dans les pays concernés, dont les ressortissants n'arrivent pas à répondre aux besoins de leur famille et doivent émigrer, vers l'Europe, depuis l'Afrique, sur des canoës ou des radeaux, ou bien de la crise des réfugiés engendrée par les seigneurs de la guerre.

Mais je veux aussi parler d'un processus de concentration économique inédit dans le monde. Selon le dernier rapport du Fonds monétaire international, 1 % de la population concentre aujourd'hui entre ses mains 50 % de la richesse mondiale. Ici même, dans ce pays qui a su incarner le rêve américain, le rêve des classes moyennes américaines, qui poussait tant de Latino-Américains – et continue de les pousser, encore – à y venir, 1 % de la population possède plus de 30 % de la richesse totale. Combien de temps encore peut-on ainsi maintenir une telle société, un monde connaissant un tel degré d'inégalité dans la répartition des revenus, avec tout ce que cela comporte?

Hier, nous nous demandions, lors de la réunion organisée par le Président Xi Jinping sur l'égalité des sexes de quelle égalité des sexes nous pouvions parler dans un monde où la répartition des ressources est si inéquitable; de quelle égalité entre les sexes nous pouvions parler dans un monde où l'on expulse les gens de leurs pays parce qu'ils ne peuvent y vivre et où on ne les reçoit pas non plus dans ceux où ils veulent aller. Nous sommes dans une situation où il nous faut aborder la problématique des marchés financiers et la

nécessité de recommencer à injecter des ressources dans l'économie réelle pour que reparte l'emploi, pour que reparte la production, qui sont les grands moteurs du bien-être des sociétés.

Je voudrais aussi me féliciter – et féliciter les États-Unis d'Amérique, la République islamique d'Iran, et également le reste des membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne – d'être arrivés à un accord sur le dossier nucléaire, ce qui permettra de décompresser la situation et d'apporter plus de certitude et de sécurité à un monde en proie aux conflits et au bellicisme.

Nous étions au courant de ces négociations et espérons que l'accord finirait par aboutir. Les membres se demanderont comment nous le savions. C'est simple : en 2010, nous avons reçu la visite, en Argentine, de Gary Samore, alors principal conseiller de la Maison-Blanche sur les questions nucléaires. Il est venu nous voir avec une mission, au sujet du fait que l'Argentine, qui, en 1987, sous le premier Gouvernement démocratique et sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, organisation internationale agissant dans le domaine de la maîtrise des armes et de la réglementation nucléaire, avait fourni à l'Iran le combustible nucléaire pour son réacteur appelé « Téhéran ».

Gary Samore a expliqué à notre ministre des affaires étrangères, M. Héctor Timerman, qu'ils étaient précisément en négociations pour parvenir à un accord et que la République islamique d'Iran ne continuerait pas à enrichir l'uranium, qu'elle le ferait en moindre quantité, mais que l'Iran avait dit qu'il avait besoin d'enrichissement pour le réacteur nucléaire de Téhéran, et que cela avait entravé les négociations. Ils sont venus nous demander, à nous Argentins, de fournir du combustible nucléaire à la République islamique d'Iran. Ce n'était pas encore le Président Rouhani, il s'agissait d'Ahmadinejad, qui avait déjà commencé les négociations.

Je me souviens que le Ministre est venu me voir et m'a transmis la proposition qu'on lui avait faite. Il avait prévenu l'envoyé de la Maison-Blanche que cela allait être très difficile, étant donné la situation qui existait entre l'Argentine et la République islamique d'Iran après l'attentat terroriste contre l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA), qui avait frappé la République argentine le 18 juillet 1994, et la décision du juge chargé de l'affaire de citer à comparaître et d'inculper cinq citoyens iraniens. Dans ce contexte, il était impossible que l'Argentine contribue à ce

processus de négociation qui, je le répète, avait déjà commencé en 2010. Le Ministre est venu me voir dans mon bureau, je m'en souviens très bien, et je lui ai dit que si la demande était faite par écrit et signée, nous devions, malgré tout, collaborer parce que nous sommes convaincus que l'important est d'atteindre l'objectif de la non-prolifération nucléaire.

Les membres savent que l'Argentine fait partie du club restreint de pays producteurs d'énergie nucléaire mais que nous sommes également en première ligne de la non-prolifération. De ce fait, pour nous, la non-prolifération est aussi une question d'État. C'est ainsi que notre ministre en a été informé, et c'est ce qu'il a transmis à l'Envoyé de la Maison-Blanche, M. Gary Samore. Nous accepterions de procurer le combustible, parce qu'il était la propriété de l'Argentine depuis 1987, et que nous avons la technologie nécessaire pour ce faire – à la condition, évidemment, que cette demande soit faite par écrit et signée. C'est ainsi que cela a été transmis. Je crois que c'est la dernière fois, après cette communication, que notre ministre des affaires étrangères a vu M. Samore.

C'est pourquoi, en 2013, l'Argentine a signé un mémorandum d'accord avec la République islamique d'Iran, précisément pour débloquer la situation judiciaire dans laquelle l'affaire était enlisée depuis des années. Il faut bien comprendre que l'attentat avait eu lieu en 1994 et que nous parlons de l'année 2013; d'autres gouvernements s'étaient succédé, d'autres événements étaient survenus. Nous essayions – parce que nous sommes intimement convaincus de la nécessité de lutter contre le terrorisme, et de l'importance de la mémoire, de la vérité et de la justice – de faire toute la lumière, de retrouver les coupables et de les punir.

C'était là l'objectif du mémorandum d'accord. Toutefois, il semble qu'en signant ce mémorandum, nous avons réveillé de vieux démons. Le temps est passé et, le 2 avril, l'accord entre les cinq plus un et l'Iran a été signé, non plus avec Ahmadinejad, mais avec Rouhani, après des négociations bien commencées, et une question s'est posée : pourquoi une telle opposition si les critiques portaient sur le fait que nous avons négocié avec l'Iran un simple accord de coopération judiciaire, afin que le juge argentin puisse entendre les cinq citoyens iraniens accusés à Téhéran, parce que l'extradition de citoyens iraniens est interdite par la loi? Pourquoi? J'ai eu la réponse aujourd'hui dans la bouche d'un autre Président quand il a parlé de l'hypocrisie qui règne dans les relations diplomatiques. Beaucoup d'hypocrisie

mélangée à beaucoup de stratégie géopolitique, et très peu d'intérêt à faire prévaloir la mémoire, la vérité et la justice qu'exigent les victimes et leurs familles.

Plus tard, nous avons soumis ce projet, ce traité, au Congrès, où il a été approuvé. Je nourris l'espoir fervent pour le Président Obama que le Congrès des États-Unis approuvera également cet accord ou, à tout le moins, n'empêchera pas son adoption, car il va apporter une contribution importante à la paix mondiale.

Nous sommes, en ce qui nous concerne, cohérents. Il ne s'agit pas d'accepter pour nous-mêmes ce que nous n'acceptons pas pour les autres, pas plus que d'utiliser des éléments ou des instruments qui n'ont pas grand-chose à voir avec nos objectifs déclarés pour détériorer les relations ou l'image d'un pays, mais voilà la réalité de la situation.

Enfin, le juge chargé de l'affaire AMIA a lui aussi considéré qu'il était possible de faire la lumière sur les faits et de prendre les dépositions des accusés. Une cour d'appel n'a pas vu les choses du même œil et aujourd'hui, l'affaire est pratiquement paralysée. Aujourd'hui, la seule chose que nous puissions faire est d'en appeler à la bonne volonté de la République islamique d'Iran, parce que nous n'avons pas d'autre moyen d'obtenir les déclarations des Iraniens.

Cela étant, des faits sont également survenus dans mon pays, la République argentine. Actuellement se déroule le procès pour recel intenté contre les plus hautes autorités et les plus hauts fonctionnaires du renseignement et du pouvoir judiciaire ayant été impliqués dans l'affaire AMIA depuis 1994. La procédure orale et publique est désormais ouverte.

J'ai également ordonné que des secteurs du renseignement argentin soient déplacés car ils étaient fortement soupçonnés d'avoir fait obstruction à l'enquête et de s'être opposés précisément aux efforts visant à débloquer la situation et à aller recueillir les déclarations des Iraniens à la fin de l'année dernière. Il s'agissait de hauts fonctionnaires, dont certains étaient en poste depuis 1972 et qui avaient traversé toutes les dictatures et tous les gouvernements, y compris le nôtre, et qui aujourd'hui se sont établis ici, aux États-Unis. C'est quelques jours à peine après ce déplacement que le procureur Nisman, chargé de l'affaire, est décédé.

Tout cela dépasse encore ce que j'avais déjà dit. J'avais toujours insisté sur le fait que l'affaire AMIA tenait de la partie d'échecs complexe sur fond de politique internationale. Aujourd'hui, je pense que,

d'avantage qu'une partie d'échecs, il s'agit d'une toile d'araignée – une toile d'araignée tissée par des intérêts extérieurs à mon pays, une toile d'araignée dans laquelle, comme dans toutes les toiles d'araignées, ne sont attrapés que les plus faibles et les plus petits, tandis que les autres restent à l'écart.

Dans la procédure orale en cours pour dissimulation, dont l'ouverture a été repoussée de 14 ans, de même que dans l'enquête menée sur la mort du Procureur Nisman, des détails révélateurs et même choquants commencent à se faire jour sur certains liens avec des services secrets extérieurs, avec des comptes à l'étranger, avec les fonds voutours, liens qui n'ont pas été dénoncés par moi mais par les membres mêmes de la communauté juive de mon pays.

Je ne suis pas venue ici pour parler d'hypocrisie ou de mensonge. Je suis venue raconter ce qui se passe. Il y a quelques jours à peine, nous avons convoqué l'Ambassadeur des États-Unis auprès de notre pays pour lui demander qu'il nous explique en quelle qualité cet ancien membre du renseignement argentin se trouvait ici, aux États-Unis. Il était chargé de toute l'enquête dans l'affaire AMIA, et ce, dès le départ. Alors que je n'étais que députée provinciale de Patagonie, au sud du pays, où je siégeais à l'Assemblée constituante lorsque la bombe a explosé, cette personne était déjà chargée de l'enquête, et aujourd'hui, on est en train d'établir, dans l'enquête sur la mort du Procureur Nisman, ses liens absolus avec le procureur et avec d'autres individus.

Sur instruction du Ministère des affaires étrangères, notre ambassadrice auprès des États-Unis a présenté deux lettres adressées au Département d'État et a également eu des entretiens avec le Département d'État pour demander à quel titre cette personne se trouvait ici aux États-Unis. Je dirais qu'elle est presque protégée. Je ne sais pas contre quoi ou contre qui elle est protégée, mais elle est ici. Il y a quelques jours, les nouveaux procureurs chargés de l'affaire de l'AMIA ont demandé à INTERPOL d'émettre une notice bleue pour localiser cet individu.

Comme nous le faisons depuis 2007, le Président Kirchner d'abord, puis moi-même, demandons chaque année la coopération de la République islamique d'Iran afin de faire toute la lumière sur cet attentat. Aujourd'hui, nous demandons également la coopération des États-Unis. Les procureurs de notre pays veulent savoir où se trouve ce fonctionnaire, qui, aux dires de tous, a des liens étroits avec cette affaire et serait impliqué dans la tentative d'étouffement de cette affaire.

Les membres peuvent se demander pourquoi je passe tant de temps sur cette question. C'est très peu comparé au temps que les organisations payées par les fonds voutours de ce pays ont consacré à nous critiquer, calomnier et insulter comme si nous étions complices du régime iranien. Si nous sommes complices du régime iranien, alors qu'est-ce que le Président Barack Obama? Ne l'est-il pas également?

Je crois que nous ne pouvons pas poursuivre l'hypocrisie et la politique de deux poids deux mesures dans le domaine de la diplomatie. Nous ne pouvons pas continuer d'utiliser des armes et des instruments d'intrigues internationales – d'un autre âge – dignes d'un roman de John Le Carré. Le monde des communications et de la mondialisation d'Internet, dont certains ont rêvé qu'il leur permettrait de mieux dominer le monde entier, est aujourd'hui un outil de communication puissant pour tous et pour l'ensemble du village planétaire, où tout le monde sait immédiatement ce qui se passe dans un endroit donné du monde.

En Argentine, notre gouvernement continuera d chercher sans relâche à faire toute la lumière et la justice dans l'affaire de l'AMIA. Nous demandons la coopération du pays dont les citoyens sont mis en accusation, et celle de ce pays, les États-Unis d'Amérique, pour qu'ils nous aident à faire la lumière sur la présence de ce citoyen, ce qui ne manquera pas d'être demandé, comme le demandent déjà les organismes d'État de notre pays.

Face à ce monde de crise économique – et j'ai écouté attentivement certains des discours d'aujourd'hui – la vérité est que les ennemis changent et se transforment à une vitesse fulgurante. Je me souviens de la dernière réunion du Groupe des Vingt à laquelle j'ai pu participer – j'étais absente de la plus récente pour des raisons de santé – à Saint-Pétersbourg, où ceux qui luttaient contre le Gouvernement syrien, les combattants de la liberté, étaient ceux qui devaient être soutenus par l'ensemble du monde occidental. Aujourd'hui, ces combattants de la liberté font partie de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Je voudrais savoir comment fonctionne ce groupe. Qui le finance?

Lorsque l'on regarde ces scènes épouvantables où des personnes se font décapiter et où l'on peut clairement voir trois ou quatre caméras filmant la scène, c'est comme un film. À ceux d'entre nous qui aimons le cinéma, nous pouvons voir que ce n'est pas simplement un film d'amateur, comme le faisaient les groupes fondamentalistes ou les guerrilleros qui filmaient avec une simple caméra ou utilisaient une

photo. Non, non, non, c'est une mise en scène presque cinématographique. Par moments, on dirait presque un film de Francis Ford Coppola. Quatre ou cinq caméras sont utilisées, et on ne voit jamais les visages. Il serait bon de se demander comment tout cela est financé. Cela aiderait assurément le monde à trouver des pistes pour lutter contre l'un des pires fléaux auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui : les intégrismes de tous bords, dogmatiques ou religieux, mais surtout ceux qui considèrent leur prochain comme un ennemi, comme un objectif à éliminer.

Je ne veux pas quitter l'Assemblée aujourd'hui en n'ayant parlé que des problèmes de la dette et de l'économie ou d'attentats terroristes et de la complicité internationale. Je tiens également à rendre hommage au continent dont je me sens la fille, l'Amérique latine. Peu avant que je ne prenne la parole, le Président de Cuba, Raúl Castro Ruz, un Président, un camarade et un frère que j'aime et que j'adore, s'est exprimé devant l'Assemblée. Pour la première fois en 17 ans, le Président de Cuba est de retour ici, à l'Assemblée générale. La vérité est que, pour nous, Latino-Américains, membres du Marché commun du Sud, de l'Union des nations de l'Amérique du Sud et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui avons tant lutté, tant débattu et tant discuté pour que Cuba puisse réintégrer ces entités multilatérales, nous estimons que c'est un triomphe de la persévérance de la région et fondamentalement de Cuba.

Nous saluons également le Gouvernement des États-Unis, qui a finalement ouvert son esprit et compris que les choses ne pouvaient pas continuer ainsi. Je tiens à remercier également un autre Latino-Américain, qui se trouvait également dans cette même salle et qui a peut-être une plus grande autorité encore que le reste d'entre nous, puisqu'il est assis sur le trône de Saint-Pierre à Rome, et qui a joué un rôle déterminant dans la conclusion de l'accord entre les États-Unis et Cuba. Il est venu ici, dans cette salle, dire au monde du haut de cette tribune (voir A/70/PV.3) que l'argent ne pouvait pas continuer à manipuler la politique et qu'il y avait un principe de base compris par toutes les religions, à savoir « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse ».

En tant que Latino-Américaine, j'ai également eu la joie de voir l'autre jour à La Havane la photographie du Président de la Colombie, du Président de Cuba et du représentant des Forces armées révolutionnaires de Colombie mettant un terme à un conflit qui dure depuis

plus de 50 ans et auquel on avait essayé de mettre fin au moyen de bombes et de fusils. Non, les conflits politiques, sociaux et culturels ne se règlent pas avec des bombes et des fusils; ils se règlent en parlant, par le dialogue et l'acceptation de l'autre.

Je me félicite de faire partie de la région de l'Amérique latine, où nous n'avons pas de conflits religieux ou culturels, où nous sommes tous les enfants et les petits-enfants d'immigrés et où nous continuons d'accueillir même des migrations internes. Dans mon pays, les universités nationales publiques et gratuites accueillent des étudiants de l'ensemble du continent. Nous ne donnons pas de carton rouge à qui que ce soit, car nous pensons qu'il est nécessaire de façonner et de contribuer à un monde plus juste.

C'est pourquoi je dis que l'Amérique latine, d'un symbole d'inégalité qu'elle était peut-être, s'est maintenant transformée, avec la croissance apportée par nos gouvernements nationaux, démocratiques et populaires, que certains qualifient de populistes mais qui ont fait accéder des millions de nos compatriotes aux avantages de la culture, de l'éducation, de la santé et du logement, en un continent en plein essor, un continent sur la voie de l'intégration.

Et peut-être, cette contribution que nous avons apportée, depuis l'Argentine – abandonnée de tous en 2001, et que nous avons réussi à reconstruire, avec, maintenant, un taux de croissance prévu de 2,7% de son produit intérieur brut –, nous permet de dire que l'inclusion, la croissance, le développement, la production et le commerce ne pourront redémarrer que lorsque l'on réintégrera les millions de personnes toujours sans travail, lorsque l'on augmentera le salaire de misère que touchent certaines personnes et lorsque l'on respectera les droits des jeunes et des enfants, bref, lorsque la société sera devenue plus juste, plus équitable et plus égalitaire.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Présidente de la République argentine de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Cristina Fernández, Présidente de la République argentine, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 55.